



Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée
Demande d'accès à des documents de la Ville de Winnipeg

Servez-vous du présent formulaire pour demander à accéder à des documents existants de la Ville de Winnipeg, y compris des rapports de police et d'incendie, en vertu de la partie 2 de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP). Consultez la page Web du Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée pour en savoir plus sur le dépôt des demandes en vertu de la LAIPVP visant à accéder à des documents de la Ville de Winnipeg : winnipeg.ca/laipvp.

Soumettez une seule demande par formulaire.

Prénom	_____	Nom de famille	_____
Adresse	_____	Ville	_____
Province	_____	Code postal	_____
Courriel	_____	Téléphone	_____

Je demande :

- Mes renseignements personnel
- Les renseignements d'une autre personne
- Des renseignements généraux

Ma demande vise :

- Un rapport de police
- Un rapport d'incendie
- Un autre document municipal

Détails de la demande :

- Pour demander **un rapport de police**, fournissez le numéro d'incident. Si vous ne connaissez pas le numéro d'incident, veuillez fournir une brève description de l'incident, y compris les dates, les emplacements et les noms.
- Pour demander **un rapport d'incendie**, fournissez la date, l'adresse, et le numéro d'incident. Décrivez également le type de renseignements que vous voulez, p. ex. un résumé des mesures prises par les pompiers et des observations de ces derniers, ou des renseignements sur l'origine et la cause de l'incendie.
- Fournissez des détails dans l'espace fourni sur **les documents municipaux auxquels vous voulez avoir accès**, y compris le service municipal et le programme dont relève la fonction, le service ou l'activité de la Ville. Liste des services municipaux : winnipeg.ca/services

Période associée aux documents demandés

P. ex. : 07/2022 – 08/2022 (MM/AAAA) ou 31/03/2022 (JJ/MM/AAAA) _____

La collecte de vos renseignements personnels par l'entremise du présent formulaire nous permet de traiter votre demande en vertu de la LAIPVP et d'y répondre, en conformité avec l'alinéa 36(1)a) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP) et le paragraphe 3(1) du Règlement sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Vos renseignements personnels sont protégés par les dispositions sur la vie privée de la LAIPVP et ne seront ni utilisés ni divulgués pour d'autres raisons, sauf dans les cas où cela est autorisé par la loi. Si vous avez des questions sur cette collecte de vos renseignements personnels, communiquez avec l'agent de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée par l'entremise du 311.